

Édito

Des vacances bienvenues !



En cette fin d'année scolaire, il est de coutume de dresser un bilan de l'année qui s'achève.

Au regard des multiples (dés) orientations gouvernementales, il faudrait transformer cet éditorial en dossier central pour réussir ne serait-ce qu'à les citer toutes.

Les derniers mois ont démontré l'opposition massive de la population à la réforme des retraites. Minoritaire dans la population mais aussi minoritaire à l'assemblée nationale, le gouvernement s'est trouvé dans l'obligation de passer en force et d'en faire usage dans la rue pour mener à bien sa réforme. Il se trouve délégitimé et s'il se satisfait d'une victoire à la Pyrrhus, nul doute que son avenir s'annonce difficile pour poursuivre ses projets de réformes visant à achever les services publics face à une contestation de plus en plus bruyante.

Pour les Assistant.e.s et Conseiller.e.s Techniques de Service Social, la situation ne s'est guère améliorée et il s'agit là d'un euphémisme : la charge de travail continue de s'alourdir, les moyens restent à l'identique, les conditions de travail se dégradent, la rémunération décroche et évidemment les candidatures pour pourvoir les postes vacants ne se bousculent pas !

L'épisode des statistiques tout comme celui de la prime REP/REP+ illustrent bien le mépris affiché : ordre

et contre-ordre en dernière minute, annonce d'une revalorisation financée par la baisse de rémunération de certain.e.s collègues.

Alors qu'après une année difficile, la torpeur de l'été commence à s'emparer de chacun.e, voilà que le Président de la République s'amuse à remettre une pièce dans la machine au sujet de l'Éducation Nationale, annonçant la nécessité de raccourcir les vacances d'été notamment, s'appuyant sur des arguments complètement déconnectés du réel... Après les annonces sous forme de communication au sujet du harcèlement, le gouvernement persiste à confondre réflexion et communication mais cela ne surprendra désormais plus personne !

La réflexion en revanche semble avancer (ce qui n'est pas pour autant gage de pertinence) concernant l'avenir de la santé scolaire : les menaces de restructuration de la santé scolaire se précisent et il faudra à coup sûr savoir se rassembler et résister ensemble pour éviter une médicalisation du service social en faveur des élèves !

Alors que cette revue est mise sous presse, l'assassinat du jeune Nahel par un policier provoque colère et révoltes.

Sans préjuger des semaines et mois à venir, il n'en reste pas moins que cette mort dramatique est le triste symptôme d'une dérive autoritaire des gouvernements successifs et

d'un aveuglement opportunément complice à l'égard de violences policières teintées d'un racisme dont nier l'existence revient à l'avaliser. Les violences qui en sont la conséquence ne peuvent avoir pour réponse une approche répressive et autoritaire. Ces violences ne sont que la suite logique de l'abandon de ces quartiers et de cette jeunesse à travers la raréfaction des services publics.

Pointer la responsabilité des parents comme le fait le gouvernement c'est oublier cyniquement la déliquescence organisée du travail social qu'il s'agisse de la prévention de rue mais aussi des services sociaux dont le SSFE dont le rôle en terme de soutien à la parentalité et de lien social est fondamental. Faire société, construire du commun ne se décrète pas : c'est bien ce travail de lien quotidien pour lequel l'État s'est trop souvent départi de ses responsabilités qui le permet.

Après une année chargée, il est néanmoins temps de prendre du temps pour soi, pour les siens, se reposer et penser à d'autres choses.

Le SNUASFP FSU vous souhaite de belles vacances d'été et vous donne rendez-vous dès la rentrée pour une nouvelle année à vos côtés pour continuer à nous rassembler, à défendre notre profession et des services publics d'intérêt général !

Brice CASTEL

A CTUALITÉS ACADÉMIQUES

Les AS et les CTSS de l'académie de Versailles se rebiffent

A l'origine, une promesse non tenue....

Célia BOUDEFOUA, secrétaire départementale du SNUAS FP 91 a été interpellée dès la fin du mois de janvier par ses collègues.

Alors que le Ministère avait promis de verser enfin la prime REP + venant ainsi mettre un terme à une injustice de plusieurs années que différents tribunaux administratifs avaient eux même établie, voilà que non seulement celle-ci ne figurait pas sur les fiches de paie de janvier mais la prime REP elle-même avait disparu.

Un rapide tour des académies permet de comprendre que ce mauvais traitement s'est appliqué partout.

Sauf que sur l'académie de Versailles, beaucoup de collègues sont impactées, qu'elles décident de ne pas laisser passer et de se battre.

injustice car la liste est longue : privées de CTI (équivalent de la prime Ségur dans la fonction publique), cantonnées à une petite catégorie A, non reconnues dans les missions qu'elles exercent, oubliées de toutes les annonces de revalorisation salariale... Cela n'est pas acceptable !

« sont en première ligne face à la montée du mal-être des élèves et la complexité des situations familiales à prendre en charge pour favoriser la réussite scolaire des enfants durant cette période socialement et économiquement tendue », elles constatent qu'elles



... Qui alimente une légitime colère

Car au fil des mois, face aux explications confuses auxquelles se sont succédés des silences gênés, face à l'annonce que finalement ces primes seraient désormais proratisées et donc ponctionnées, la colère a monté.

Pas question de digérer encore une fois sans protester cette dernière

Dans le 91 et le 95, le terrain s'organise soutenu par le SNUASFP FSU

Alors AS et CTSS se sont organisées. Elles ont commencé par se réunir pour écrire un courrier qui a fait une navette entre les collègues du 91 et celles du 95. Rappelant qu'elles

sont « les grandes oubliées au sein du Ministère de l'Education nationale que cela soit au niveau des primes, de la revalorisation indiciaire (...) ainsi que de l'agenda social ».

Elles énumèrent précisément tous les points qui ont suscités leur indignation et concluent avec ces mots forts :

« face à l'accumulation de tant d'incompréhension, de mépris,

d'injustices, d'iniquités et de méconnaissance de notre métier et de nos différentes fonctions, nous sollicitons une audience afin d'exprimer et d'expliquer de vive voix nos revendications » et pour peser encore d'avantage leurs mots elles ajoutent « dans l'attente de pouvoir nous exprimer (...) nous vous informons que nous ne transmettrons pas nos statistiques (...) ».

Ce positionnement clair et courageux, elles l'ont martelé en se regroupant le même jour lundi 19 juin devant les DSDEN du 91 et du 95.

Une délégation SNUASFP FSU dans l'Essonne et SNUAS FP FSU/SGEN CFDT dans le Val d'Oise furent alors reçues et déposèrent, au total, près d'une centaine de courriers individuels.

Les audiences permirent aussi de poser les différents enjeux. « Lors de cette audience, nous avons pu faire part de notre contexte professionnel qui devient de plus en plus complexe, puis a été abordé la proratisation de nos primes REP et REP+, le CTI (ou prime SEGUR) et notre grille salariale ainsi que notre impression d'un vrai manque de considération » explique Célia BOUDEFOUA.

Notre DASEN nous a informés qu'il était pour la mise en place d'une proratisation soutenant aussi favorable que possible. Et sur les autres sujets, il a dit qu'il ne pouvait pas nous répondre car cela ne dépendait pas de lui ».

Même type de réponse dans le 95, « on nous a répondu que notre travail était reconnu au sein de la DSDEN et que personne ne sous estimait l'importance de notre rôle dans les établissements scolaires.

On nous a dit aussi que des mesures seraient prises pour atténuer les conséquences de la proratisation.

Mais au delà de cela ce n'est plus du ressort du DASEN ».

Une même conclusion s'est donc imposée à l'issue des deux rassemblements, « les collègues ne veulent pas en rester là, c'est une évidence, il nous faut aller maintenant au Rectorat » conclut Célia BOUDEFOUA.

C'est donc la prochaine étape de cette mobilisation inédite et le rendez vous est d'ores et déjà pris en juillet.



Albine CAILLIE



T ÉLÉTRAVAIL

ACCORD sur le TÉLÉTRAVAIL

Signature de l'accord ministériel

Après dix-huit mois de négociations entre les ministères concernés (Education Nationale, Enseignement Supérieur et Recherche, Jeunesse et Sport) d'une part et les organisations syndicales d'autre part, un accord portant sur le télétravail a été signé le 12 juin dernier. Cet accord fait suite à l'accord Fonction Publique signé en juillet 2021.



Un texte très attendu

Si le télétravail était déjà en vigueur, et à plus forte raison depuis la crise sanitaire, il manquait un cadrage ministériel concret balisant les différentes questions relatives au télétravail. Le SNUASFP FSU a participé à l'ensemble de la négociation dans la délégation FSU, permettant ainsi à cet accord de prendre en compte la situation des personnels sociaux.

Concrètement, cet accord précise l'éligibilité au télétravail : excepté les enseignants et assimilés, la possibilité d'exercer en télétravail n'est pas soumise à l'appartenance à un corps mais doit être regardée sous l'angle des activités pouvant être exercées en télétravail.

C'est là un point d'équilibre que la

FSU a particulièrement défendu afin justement de ne pas écarter les personnels sociaux en amont de toute possibilité de télétravail au regard de la pratique actuelle dans certains rectorats consistant à refuser par principe toute demande de télétravail pour les personnels sociaux. Le télétravail ne peut être imposé et doit donc faire l'objet d'une demande des agents qui souhaitent exercer en télétravail. En cas de refus de l'administration, un recours en CAPA est possible.

Des modalités assez souples

Par ailleurs, le télétravail pourra s'exercer sous la forme de jour(s) fixe(s) hebdomadaire (un à trois jours) ou sous un format de jours flottants (un certain nombre de jours par an mobilisables selon les besoins à l'appréciation de l'agent).

Là aussi, ces jours flottants correspondent à une demande FSU entre-autre parce qu'ils semblent pertinents pour les personnels sociaux au regard des secteurs d'intervention et des missions exercées.

Enfin, le télétravail est réversible à tout moment par l'agent sans justification et par l'administration (avec entretien préalable et motivation écrite pour cette dernière toutefois), le tout avec un délai de prévenance de deux mois pouvant être réduit en cas d'accord entre les deux parties.

Il est également possible de venir en présentiel sur un jour initialement prévu en télétravail là

aussi sans justification aucune. Par ailleurs, l'administration peut demander à l'agent concerné d'être présent sur son lieu de travail sur un jour initialement prévu en télétravail du jour pour le lendemain en cas de besoin impérieux ou de dysfonctionnement des équipements permettant le télétravail.

Autrement dit, si l'administration l'estime nécessaire, elle peut imposer à l'agent de revenir sur son poste de travail le mardi en l'informant le lundi par exemple.

A faire appliquer sur le terrain avec vigilance

Le SNUASFP FSU est intervenu tout au long de la négociation afin d'une part de permettre l'exercice en télétravail et d'autre part de maintenir un équilibre garantissant le maintien des droits des agents.

Pour le SNUASFP FSU, le télétravail ne peut être une échappatoire à des conditions de travail dégradées faisant peser la responsabilité sur l'agent concerné de trouver un palliatif et exonérant l'administration employeur de ses obligations à ce sujet.

L'accord négocié permet de maintenir ces équilibres. Il reste toutefois nécessaire de faire preuve de vigilance afin que son application dans chaque académie à l'égard des personnels sociaux soit conforme à cet accord ministériel.

Brice CASTEL

S TATISTIQUES

Fin d'année agitée

LE SNUASFP FSU PREND SES RESPONSABILITÉS

Depuis plusieurs années, le SNUASFP FSU porte un mandat exigeant à l'égard des statistiques : retravailler avec le Ministère à la fois sur les indicateurs mais aussi sur les modalités de remontées qui ne doivent pas alourdir le quotidien des collègues sur le terrain tout en donnant à voir la complexité et la richesse de leur travail.

Erreur de communication

En février lors d'une audience avec le DGESCO, celui-ci nous a confirmé que cette problématique était bien à l'ordre du jour et nous a assurés de l'ouverture d'une concertation à très court terme. Or ce n'est pas vraiment de cette manière que le sujet a été mis sur la table puisque le 31 mai au cours d'une réunion en visio prévue sur une heure, il est annoncé aux CTD et CTR un changement radical dans la méthode de remontées statistiques.

Fort logiquement, sur le fond comme sur la forme ces annonces sont extrêmement mal reçues : mise à l'écart des services sociaux départementaux en faveur des élèves, passage direct par les chefs d'établissement, changement de l'outil, pas de concertation.

Et puis, surtout, comme éléments d'explication le fait que depuis 10 ans les statistiques ne remontent pas correctement au niveau ministériel et sont inexploitable.

La soupe était amère.

Pourtant, pour le SNUASFP FSU, il n'y a pas de scoop. Voilà des années que nous martelons que les outils actuels ne sont pas adaptés et qu'ils ne rendent pas compte réellement de l'ensemble de l'activité des assistantes sociales scolaires. Et l'invisibilité dans laquelle restent nos professions ne saurait le démentir. A chaque audience ou audition (cour des comptes, députés et autres...) nous constatons qu'il y a une méconnaissance totale de nos professions et de notre activité.

C'est pour cela que nous avons aussitôt appelé à un nouveau boycott et surtout réclamé encore la mise en place d'une véritable concertation sur les indicateurs et les outils de remontées statistiques.

Repli stratégique du Ministère et ouverture de la concertation

Nous avons été entendus par les collègues qui ont effectivement fait savoir massivement qu'elles ne rendraient pas leurs statistiques dans un grand nombre d'académies et par le Ministère qui, dans la

foulée, nous a proposé un premier groupe de travail le mercredi 28 juin.

Reçus par M. Pelletier et Mme Bey, les échanges ont permis de poser un certain nombre de points essentiels :

- Respecter le temps nécessaire à la concertation sans passage en force
- Etablir des objectifs clairs avant de détailler les outils
- Garantir la protection des données personnelles
- Veiller à ce que ces données ne soient pas une manière détournée d'évaluer le travail des assistantes de service social et conseillères techniques
- Donner toutes les informations techniques aux collègues sur les modalités de collecte et d'usage.

D'autres séances de ce groupe de travail sont prévues à la rentrée sur un calendrier assez resserré. Le SNUAS FP FSU vous tiendra informé de ces échanges dans le prochain numéro.

Albine CAILLIE



Une fausse bonne idée...

Nous Assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social sommes majoritairement contraint.e.s de posséder une voiture pour travailler, et parcourons de longs trajets.

Nous sommes donc directement impacté.e.s par les mesures restrictives touchant les zones dites « à faibles émissions » (ZFE), et peut-être soumis.e.s à l'obligation de changer de véhicule si celui-ci est trop ancien, et ce, même s'il est en parfait état.

Parailleurs, notre public en difficulté (chômeur.se.s, intérimaires, travailleur.se.s pauvres) se prend de plein fouet ces mesures qui le précarisent encore davantage.

Créées par la loi Climat et résilience du 22 août 2021 et déjà mises en place par onze agglomérations, les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) devraient théoriquement être généralisées à l'ensemble des agglomérations de plus de 150 000 habitants avant le 31 décembre 2024.

L'application des ZFE, dispositif écologique nécessaire, devrait s'accompagner de mesures qui garantissent à tous, quels que soient leurs revenus ou leur lieu de vie, un égal accès aux mobilités et aux services publics, au risque d'être une mesure anti-sociale. Remplacer notre véhicule implique donc des enjeux nouveaux avec la mise en œuvre de ce décret. Plus ou moins consciemment ce qui dirige maintenant nos choix pour acheter une voiture d'occasion, est en premier lieu l'indice de la vignette crit'air.



Or, les vignettes crit'air montrent dans leur conception une forme d'incohérence. Telles qu'elles sont accordées, elles sanctionnent les véhicules anciens (elles sont accordées en fonction de leur date de mise en circulation, de leur âge) et pas forcément les plus polluants.

Elles ne tiennent pas compte non plus du nombre de personnes transportées /voyage /véhicule.

Un critère plus juste de comparaison, dans l'absolu, pourrait être par exemple, la quantité de GES en moyenne par passager du véhicule. Les vignettes pourraient tenir compte des pratiques du co-voiturage.

Certains nouveaux véhicules très lourds se voient accorder l'accès à l'agglomération sans autre condition (SUV, etc.), contrairement à

d'autres peu polluants même si anciens.

Ces mesures pénalisent particulièrement les gens qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour changer leur voiture contre un véhicule plus propre, souvent cher, même d'occasion.

Les 4000 euros accordés à ceux qui habitent certaines métropoles - en fonction du revenu d'imposition - et l'aide de l'état sont insuffisants.

Le nombre d'aides est probablement plafonné et n'est certainement pas pérenne. Elles ne sont pas accessibles aux habitants hors de ces métropoles qui sont obligés d'adopter les vignettes crit'air, ne serait-ce que pour la traverser et se rendre de l'autre côté, soit parce que le réseau de transports en commun est insuffisant pour leurs besoins, soit parce qu'il reste cher ou trop chronophage (les interconnexions entre transports collectifs allongent souvent le temps de trajet).

Le développement de la voiture individuelle électrique en masse, plébiscitée implicitement dans la mesure des ZFE est irréaliste.

Trop chère, trop gourmande en métaux rares, dont l'extraction pose de graves problèmes éthiques et a un coût environnemental énorme.

Elle risque d'être rapidement une impasse écologique.

Son coût pour la société ne semble soutenable que pour les solutions collectives comme les transports en commun.



C'est donc une mesure inégalitaire. Les gens aisés soit ne sont pas concernés, soit sont exemptés de rendre des comptes sur le coût carbone de leur véhicule.

Les plus défavorisés sont totalement laissés pour compte, privés d'un moyen de déplacement pour lequel il n'y a pas d'alternative appropriée. Faute de moyens financiers alors qu'ils sont déjà fortement touchés par l'inflation, ils sont acculés à frauder, au risque d'être verbalisés.

L'effort demandé par les ZFE porte de façon inégale sur la société.

Les ZFE, si elles restent des mesures appliquées hors d'un plan d'ensemble, risquent d'exempter notre société des débats à mener, inhérents au thème des mobilités, sur les politiques d'occupation du territoire, sur l'urbanisme en général à l'heure du réchauffement climatique, sur les distances entre lieux d'habitation et lieux professionnels, sur l'accès raréfié et inégalitaire aux services publics, etc... Et retarder des mesures tout aussi nécessaires que les ZFE.

Elles ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt.

Elles deviennent de façon pernicieuse, un élément de relance capitaliste de la consommation automobile : elles entraînent le renoncement à des véhicules en état de marche (Quid du recyclage?/ reconversion?) pour en faire acheter/ en faire construire d'autres.

Une aberration économique et écologique

La mise en place des ZFE telles qu'énoncées, dénote une contradiction de la société qui ferme les yeux sur un paradoxe : il est absurde d'interdire certains véhicules polluants alors même que des instances politiques partout plébiscitent des projets d'autoroute qui multiplient les émissions carbonées, projets véritablement climaticides.

Elle est injuste cette société qui ne taxe pas les hyper profits

(et notamment ceux engrangés dans les énergies fossiles), qui tolère 50% du flux aéronautique sous la forme de vols privés, etc, mais ne s'inquiète pas de ceux qui potentiellement peuvent être privés de mobilité.

Cette même hypocrisie se démasque par exemple dans la carte des ZFE Rouennaises qui exclut le boulevard industriel, évitant soigneusement de se confronter au problème du transport routier des marchandises...

Les ZFE, appliquées sans régler les injustices citées plus haut, risquent de braquer des gens sur les questions climatiques et de retarder la prise de conscience. Il est important d'être pédagogue pour bien expliquer que les efforts doivent porter sur de vraies mesures écologiques d'ensemble et non discriminantes. Or la loi est appliquée « à la hussarde » sans réflexion, ni préparation, avec seulement un vague dispositif d'aides insuffisantes, peu lisibles et complexes à obtenir.

Les ZFE, si elles doivent réduire les mobilités, ne peuvent être appliquées sans régler le problème de l'accès inégal aux loisirs, à la santé et aux services publics, qui au fur et à mesure ont disparu de certains territoires (fermeture d'hôpitaux, de postes, de maternité, etc.), et contraignent les gens hors métropole, souvent dépendants de leur véhicule personnel et sans alternative, à se rendre dans une agglomération pour se soigner, se divertir, régler des problèmes administratifs etc...

Les ZFE, si elles doivent être une solution pour le climat, ne peuvent être appliquées sans la gratuité des transports en commun, sans développer un vrai maillage de voies cyclables et des filières d'entretien/ de parking/ de vente/ de location de vélos, de parcours pédestres raisonnés, sans des solutions volontaristes pour développer le covoiturage à toutes les échelles, sans traiter le problème des mobilités hors métropole notamment pour les

gens qui vivent à l'extérieur et travaillent en ville : ramassage en autobus sur les aires de covoiturage de la région, restauration de lignes régionales, transports collectifs à la demande, sans la restauration de certaines lignes ferroviaires et navigables abandonnées, sans développer le fret etc...

Les ZFE, oui... mais dans une société qui s'est donnée vraiment les moyens de renoncer à la voiture particulière, coûteuse pour l'environnement, notre santé et notre avenir... Et qui ne laisse personne sur le carreau.

Des ZFE qui ne reportent pas le coût financier du changement sur les individus mais qui le prennent en charge collectivement.

Sylvie BERTAUX
Rouen

Notre site



A DOPTION

Adoption Internationale

La question de l'adoption internationale est complexe et nous interroge toutes en tant qu'assistantes sociales scolaires en contact avec des élèves en difficulté.

Depuis les années 2000, elle est en chute libre en France.

Nous avons accompagné comme nous avons pu des enfants adoptés en Asie, en Afrique, en Amérique latine. Ceux ci sont aujourd'hui en âge d'être parents d'élèves.

Depuis quelques mois, des articles, des essais ont été publiés, des documentaires et émissions de radio réalisés : tous ces travaux peuvent nous aider à mieux appréhender cette question.

Quelques conseils de lecture, d'écoute :

- la lecture de « Une poupée en chocolat » d'Amandine Gay (Ed La Découverte) qui est le récit entre autobiographie et essai d'une jeune réalisatrice et autrice qui a été adoptée, qui interroge les enjeux de l'adoption transraciale

- son témoignage éclairé est à écouter en podcast dans l'émission « L'heure bleue » sur France Inter en date du 18 octobre 2021.

- l'excellente BD de Jung en quatre volumes, « Couleur de peau : miel »,

- le sociologue Sébastien Roux a enquêté sur l'adoption internationale dans son livre « Sang d'encre » paru le 6 janvier 2022 aux éditions Vendémiaire,

- son interview « Vers la fin de l'adoption internationale » est à écouter en podcast sur France Inter dans l'émission « L'interview » le 8 janvier 2022,

- un film « Lion » sorti en 2016



Plusieurs témoignages également à partir d'un exemple, celui d'enfants adoptés en Éthiopie

* Ceux très émouvant de Sara et Samuel :

Emission de radio « Les pieds sur terre » sur France Culture le 3 juin 2021 : «Les enfants enlevés d'Éthiopie»

* Un documentaire à regarder en replay, « Sept à huit life » sur TF1 le 8 janvier 2023 :

« le destin brisé de faux orphelins éthiopiens »

* Une enquête à lire dans le magazine « Elle » du 2 février 2023 :

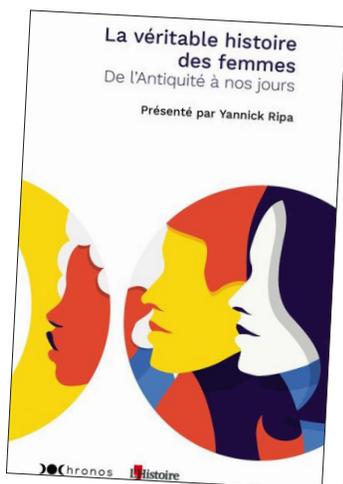
« des vies volées... des enfants d'Éthiopie poursuivent en justice l'association qui les a amenés en France »

Nadia ABDELGHAFOUR

A lire agir lerte

...Et pour vous détendre cet été, quelques petits conseils de lecture

Sylvie GACHENARD



"La véritable histoire des femmes"

de l'antiquité à nos jours écrit par une vingtaine d'auteurs est un essai documentaire détaillé de la place des femmes et leur émancipation.

Ce livre détaille les différentes phases de cette évolution, les freins et les retours en arrière comme les réelles avancées. Passionnant



NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS CREDITS

Camille Bruneau et Christine Vanden Daelen
Face aux dettes, des réponses féministes
Préface de Silvia Federici, Verónica Gago et Luci Cavallero

"Nos vies valent plus que nos crédits" de Verónica Gago et Luci Cavallero édition : le passager clandestin.

Les autrices explorent les luttes qui souhaitent remettre la vie au centre des combats.

C'est un plaidoyer implacable pour un non paiement féministe des dettes, publiques comme privées.

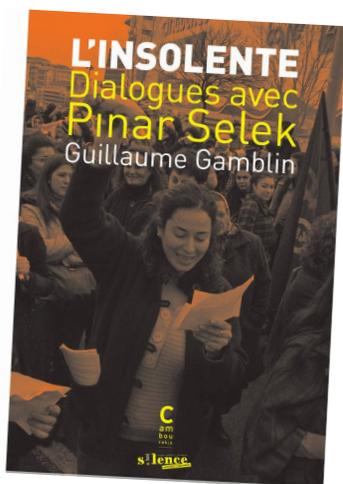
Les autrices sont respectivement sociologue et chercheuse en science politique.



OGAWA Ito LE RESTAURANT DE L'AMOUR RETROUVÉ

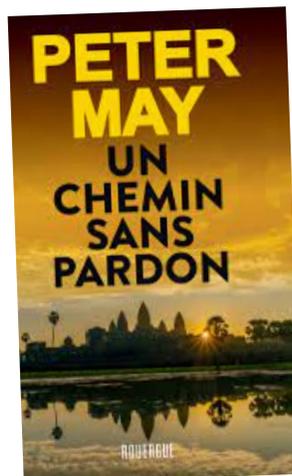
"Le restaurant de l'amour retrouvé" écrit par Ogawa Ito.

Dépaysant, savoureux un petit chef d'oeuvre gastronomique et littéraire.



"L'insolente" de Guillaume Gamblin qui raconte l'histoire contemporaine de Pinar Selek militante antimilitariste, sociologue, écrivaine surtout connue en raison de la répression dont elle est victime de la part de la justice turque depuis plus de vingt ans.

elle est victime de la part de la justice turque depuis plus de vingt ans.



PETER MAY UN CHEMIN SANS PARDON

Un roman policier valeur sûre de Peter May intitulé : "Un chemin sans pardon" qui nous plonge dans une période de l'histoire assez méconnue en France sur le Vietnam et le Cambodge et la période des khmers rouges. Ainsi que les activités des mercenaires...

Pour s'évader et voyager de son fauteuil !

J'ai décidé de ranger ma bibliothèque par continents ou pays des auteurs, et je me suis replongée avec délice dans l'Amérique du Sud avec :

Véronique HOARAU

ISABELLE ALLENDE Conteuse sensible, passionnante et généreuse, pleine d'humour aux romans d'une belle intensité tels que :

- « PORTRAIT SEPIA » (2001) saga familiale, histoire de femmes, de mémoire et de secrets de famille.
- « ZORRO » (2005) symbole d'espoir pour les pauvres et les opprimés
- « L'ILE SOUS LA MER » (2013) portrait de femme et ode à la liberté.

GABRIEL GARCIA MARQUEZ Militant politique et romancier (prix Nobel 1982) apôtre du « réalisme magique » insérant souvent des éléments surnaturels dans des situations historiques ou géographiques avérées.

- « CENT ANS DE SOLITUDE » (1967) roman grandiose à la saveur inoubliable, épopée sur plusieurs générations qui traverse les âges de la vie.
- « CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE » (1981) Joyeusement burlesque, dans un village où s'enchevêtrent l'honneur et la fatalité.
- « L'AMOUR AU TEMPS DU CHOLERA » (1985) où un homme amoureux attend la femme qu'il aime, mariée à un autre, durant 50 ans. Sur fond d'aventures d'amour et de mort

Pour **AUGUSTO BOAL** « le théâtre est nécessairement politique....c'est une arme très efficace... une arme de libération.... » Metteur en scène, écrivain, homme politique et créateur de la méthode du

- « THEATRE DE L'OPPRIME » (1996-2014) Donner un outil de parole et d'analyse d'une réalité, construire sa volonté et se préparer à l'action concrète.

Pour lui tous les êtres humains sont des acteurs (ils agissent) et des spectateurs (ils observent) : des spect-acteurs.

- « JEUX POUR ACTEURS ET NON ACTEURS » Ce livre d'exercices, de jeux, de techniques de théâtre image est une mine pour ceux qui veulent exercer leur citoyenneté.
- Comprendre et savoir comment tout cela fonctionne, trouver quelle est sa place, quels sont ses moyens d'agir sur sa réalité.



Si vous pensez vous lancer dans le jardinage :

1 BD « L'OASIS » ou petite genèse d'un jardin biodivers de Simon Hureau (Dargaud)

Une ode à la tomate : « LES TOMATES DU PRINCE JARDINIER » de Louis Albert de Broglie (M.Laffon)

De belles photos, des recettes, une envie de visiter le château de la Bourdaisière !

« CARRES POTAGERS » (récoltes faciles au fil des mois) les petits traités de Rustica ed.

La méthode et des exemples pour jardiniers amateurs et expérimentés.

Mon conseil : Visitez les jardins autour de chez vous ou sur la route des vacances on en trouve de + en + partout : parenthèse, enchantement, retour en enfance !

SURFEZ SUR LE WEB

www.snuasfp.fsu.org

Courriel : contact@snuasfp-fsu.org

Un site qui vous présente les dossiers d'actualité. Vous y trouverez aussi les premiers éléments de réponse à vos questions et les coordonnées de votre secrétaire académique et de vos élus CAPA.



SNUASFP FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Tél. : 01 41 63 27 55 - Fax : 01 41 63 15 48

Directeur de publication : Brice CASTEL

Impression : IMPRIMERIE L'IMPRIME
93330 Neuilly-sur-Marne

Régie publicitaire : COM D'HABITUDE
PUBLICITE

Conception graphique : Jeanet MELEZAN
CPPAP : 1022 S 06656

Ont participé à cette revue :

Nadia ABDELGHAFOR - Sylvie BERTAUX -
Albine CAILLIE - Brice CASTEL -
Sylvie GACHENARD - Véronique HOARAU



On s'engage pour celles et ceux qui s'engagent.

Sylvie, Stéphane, Zora...

Ils sont tous agents du service public, tous engagés pour l'intérêt des autres.

Chez MGEN, on s'engage à leurs côtés en les accompagnant globalement, de la prévention des risques pour leur santé physique et mentale à leur prise en charge en établissement de santé MGEN, en passant par le remboursement de leurs frais médicaux.

MGEN. Première mutuelle des agents du service public
On s'engage mutuellement



MGEN, membre du groupe VYV, est une mutuelle régie par le Code de la mutualité et la première mutuelle en cotisations individuelles. Classement Argus de l'assurance, oct. 2022. © Illustration : Camilo Huinca